



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Secrétariat général

Réf. : 2019-12-D-36-fr-8

Original : EN

---

## « Cadre commun pour les “événements” organisés par les Ecoles européennes »

---

Approuvé par le Conseil supérieur des 5, 6 et 7 décembre 2023 – Bruxelles (Hybride)

**Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024**

### **Avis du Conseil d'inspection Secondaire**

Le CIS a donné un avis favorable sur les modifications apportées au manuel Eurosport et sur la mise à jour du cadre commun pour les « événements » organisés par les Écoles européennes afin de l'aligner sur les modifications proposées dans le manuel Eurosport. Le CIS a recommandé au CPM d'approuver le Manuel Eurosport avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et recommande au Conseil supérieur d'approuver la mise à jour du Cadre commun avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### **Avis du Comité pédagogique mixte**

Le Comité pédagogique mixte approuve la mise à jour du manuel EUROSPORT pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Il recommande au Conseil supérieur d'approuver la mise à jour du document « Cadre commun pour les « événement » organisés par les Ecoles européennes » (2019-12-D-36) afin qu'il reflète la mise à jour du manuel EUROSPORT.

---

## I. Contexte

Lors de sa réunion des 7 et 8 novembre 2017, le Comité budgétaire a approuvé une demande d'augmentation du budget consacré à l'organisation d'EUROSPORT 2019 à Varèse<sup>1</sup>.

Conformément à la proposition du groupe de travail « Education physique », le Comité budgétaire a pris la décision suivante :

*« Au vu des difficultés rencontrées par l'EE de Varèse afin d'organiser l'événement Eurosport sur son site en 2019, le Comité budgétaire approuve exceptionnellement la proposition d'augmentation du budget d'Eurosport 2019 de 18 000 € à 35 000 €. »*

Reconnaissant la nécessité d'une approche plus cohérente, le Comité budgétaire a également décidé de charger un groupe de travail de se pencher sur le financement et l'organisation de tels événements interscolaires.

Sa décision est libellée comme suit :

*« Dans un souci de transparence du point de vue de la répartition des coûts, non seulement pour Eurosport mais également pour les autres événements similaires (European Schools Science Symposium, Festival des arts, Model European Council/Parliament) organisés entre écoles, le Comité budgétaire donne mandat à un groupe de travail de faire une analyse des coûts et des propositions quant à leur répartition équitable entre les différents partenaires, ainsi que sur une organisation et une gestion financière harmonisée pour tous ces événements. La composition et le mandat du groupe de travail seront déterminés par la voie de la procédure écrite auprès du Comité budgétaire. »*

En mai 2019, le Comité budgétaire a approuvé par procédure écrite le mandat concret du nouveau groupe de travail « Harmonisation des événements aux Ecoles européennes » (voir Annexe 5 du présent document).

Ce mandat prévoit la création d'un groupe de travail restreint et d'un groupe de travail élargi.

Le groupe de travail restreint est chargé :

- d'analyser les coûts liés à l'organisation de ces événements au cours des trois dernières années (Eurosport, *European Schools Science Symposium*, Festival des arts, *Model European Council/Parliament*) ;
- de produire un inventaire des contraintes et des difficultés rencontrées d'une part par les Ecoles qui accueillent ces événements, lors de leur organisation, et d'autre part par les Ecoles participantes, lors de leur participation à ces événements ;
- de réaliser des travaux préparatoires au profit du groupe de travail élargi, de sorte que celui-ci soit en mesure de rédiger des propositions concrètes pour harmoniser l'organisation de ces événements.

---

<sup>1</sup> Doc. 2017-09-D-31-fr-3

---

Le groupe de travail élargi est chargé :

- de produire des propositions, sur la base de l'analyse des coûts et des travaux préparatoires réalisés par le groupe de travail « restreint » :
  - quant à la répartition équitable des coûts entre les différents partenaires ;
  - quant à l'harmonisation de l'organisation et de la gestion financière de tous ces événements.

Une première réunion du « groupe de travail restreint » s'est tenue le 17 juin 2019.

Au cours de cette réunion, les inspecteurs chargés des différents événements ont fait une brève présentation orale illustrant le cadre organisationnel et financier des différents événements et les difficultés liées à leur organisation.

On trouvera une vue d'ensemble des principaux événements à l'Annexe 1 du présent document.

Des détails relatifs à l'organisation d'EUROSPORT<sup>2</sup>, du *European Schools' Science Symposium* (ESSS)<sup>3</sup> et du Festival des Arts et de la Musique aux Ecoles européennes (FAMEE)<sup>4</sup> figurent dans les différents manuels consacrés à chacun de ces événements. Il n'existe pas encore de manuel consacré au MEC.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que la demande d'augmentation du budget introduite par l'EE de Varèse était justifiée par les difficultés suivantes :

- L'école ne peut pas trouver de familles d'accueil pour loger les participants. Ceux-ci doivent être hébergés dans des auberges de jeunesse ou à l'hôtel.
- Les coûts de restauration pour les participants et les enseignants augmentent.
- Le déroulement des concours nécessite la location d'installations supplémentaires et le recours aux services d'un plus grand nombre d'arbitres/juges.
- Le développement d'un programme informatique pour les concours doit être entrepris.
- Il faut prévoir des frais de transport sur place, de l'endroit où les participants sont hébergés aux sites du concours.
- L'offre de soins médicaux doit être étendue en conséquence.

Les membres du groupe de travail « Evénements » considèrent que ces difficultés ne sont pas propres à EUROSPORT, mais concernent tous les événements interscolaires de grande envergure.

**Ils se sont donc penchés sur les trois grandes questions suivantes :**

- Est-il possible de définir un cadre commun pour tous les événements ?
- Comment pouvons-nous faire en sorte qu'à l'avenir, toutes les écoles puissent encore accueillir des événements de grande envergure ?
- Comment faire face au nombre croissant d'Ecoles européennes agréées (EEA) ?

---

<sup>2</sup> Doc. 2014-09-D-49 publié sur le site [www.eursec.eu](http://www.eursec.eu).

<sup>3</sup> Doc. 2019-01-D-52 publié sur le site [www.eursec.eu](http://www.eursec.eu).

<sup>4</sup> Doc. 2018-05-D-16 publié sur le site [www.eursec.eu](http://www.eursec.eu).

## II. Eléments d'un « cadre commun »

Le groupe de travail élargi s'est réuni les 23 septembre, 8 novembre et 11 décembre 2019 pour discuter des éléments potentiels d'un cadre commun.

Après avoir analysé plus en détail les différents événements de grande envergure, les membres du groupe de travail ont convenu qu'à l'avenir :

- la fréquence,
- la composition de la liste de participants (combien d'élèves de quel cycle participent-ils à l'événement ?), et par conséquent
- le budget des différents événements

pourraient varier.

Toutefois, ils ont également convenu de la nécessité d'adopter quelques principes communs. Ceux-ci concernent tout particulièrement :

- l'organisation d'un événement ;
- le financement de l'événement ; et
- la participation des EEA.

L'ensemble de ces principes définit le « **Cadre commun pour les événements (de grande envergure) organisés par les Ecoles européennes** » proposé.

### 1. L'organisation d'un événement de grande envergure

Il est évident que les petites écoles, surtout, éprouvent des difficultés à organiser de grands événements. Ce problème découle du nombre de membres du personnel qui prennent part à l'organisation de l'événement, qui est le même pour toutes les écoles quelle que soit leur taille, alors que les petites écoles disposent de moins de personnel et bénéficient de moins d'heures de décharge (« structures internes »). En outre, l'hébergement des participants constitue un défi plus important pour les petites écoles, ce qui entraîne une augmentation des coûts liée à l'externalisation de l'hébergement, du transport et de la restauration.

Les membres du groupe de travail ont discuté de la question de savoir s'il fallait réserver l'organisation d'événements de grande envergure aux grandes écoles ou aux écoles qui pourraient coopérer avec une autre école du système, soit une Ecole européenne de type I soit une Ecole européenne agréée.

Néanmoins, tous les membres du groupe de travail ont estimé que toutes les écoles devraient encore pouvoir organiser un événement de grande envergure, quelles que soient leur taille et leur localisation. En effet, ils considèrent que le principe de la tournante est un élément précieux pour faire naître une identité institutionnelle et ne doit pas être abandonné.

Deux propositions sont avancées pour permettre aux petites écoles d'accueillir elles aussi des événements de grande envergure :

- a) **Envisager de prévoir un certain nombre d'heures/périodes de décharge pour l'école organisatrice au cours de l'année scolaire précédant l'événement et de l'année de l'événement.**
- b) **Répartir la charge financière entre l'école qui accueille l'événement et les écoles participantes.**

### **a) Décharge**

A l'heure actuelle, les écoles qui organisent un événement de grande envergure ne bénéficient d'aucune décharge à cet effet. Compte tenu du fait que les structures internes (nombre d'heures/périodes de décharge) par école ont été augmentées de 30 % à partir de l'année scolaire 2019-2020, les membres du groupe de travail ont convenu qu'une approche modeste devrait être adoptée.

En outre, ils ont convenu que les heures/périodes de décharge ne devraient pas dépendre de la taille de l'école, puisque l'organisation de l'événement nécessite plus ou moins les mêmes efforts dans toutes les écoles, indépendamment de leur taille.

Enfin, ils ont convenu de prévoir la même décharge pour EUROSPOORT, l'ESSS, le FAMEE et le MEC.

### **C'est pourquoi les membres du groupe de travail proposent d'octroyer aux écoles qui organisent un événement de grande envergure**

- **une décharge unique d'un total de huit heures/périodes<sup>5</sup> par semaine,**
- **qui pourra être répartie sur les deux années concernées<sup>5</sup>,**
- **dans le cas de MEC, le montant total de décharge doit être réparti entre l'école accueillant l'évènement (quatre heures/périodes par semaine) et l'équipe de professeurs qui sont en charge du MEC de façon permanente (quatre heures/périodes par semaines).**

### **b) Répartition de la charge financière**

A l'heure actuelle, les Ecoles européennes « traditionnelles » participantes prennent en charge, au moins en partie, les frais de voyage des élèves et enseignants participants, mais pas leurs frais d'hébergement et de restauration.

Les EEA participantes sont censées rembourser leurs frais d'hébergement et de restauration.

---

<sup>5</sup> Par exemple : cinq heures/périodes la première année et trois heures/périodes la deuxième année, en fonction de la charge de travail.

L'hébergement et les transports pendant l'événement, surtout, engendrent une charge financière énorme pour les petites écoles organisatrices. Pour ces écoles, il est extrêmement difficile d'offrir aux participants la possibilité de loger en famille d'accueil.

Les frais d'hébergement et de restauration peuvent représenter plus de 70 % du coût total d'un événement de grande envergure :

Événement	Coût total	Hébergement	Restauration	%
Eurosport	Environ 60 000 €	≈ 11 650 €	25 192 €	61 %
ESSS	Environ 45 000 €	≈ 13 800 €	≈ 7 311 €	47 %
FAMEE	Environ 52 000 €	23 353 €	13 423 €	71 %

Le détail des coûts des différents événements figure à l'Annexe 3 du présent document.

Les membres du groupe de travail ont donc envisagé la solution suivante : que toutes les écoles participantes prennent en charge les frais d'hébergement et de restauration de leurs élèves et des membres de leur personnel qui participent à l'événement.

Cela permettra d'alléger le budget des écoles organisatrices et de rendre plus prévisible la budgétisation de l'événement pour l'école organisatrice. Cela permettra même de fixer un montant pour les années à venir.

Par contre, cette solution obligera toutes les écoles participantes à prévoir chaque année dans leur budget les ressources nécessaires à la participation de leurs élèves et enseignants (frais de voyage, d'hébergement et de restauration). De plus, l'école organisatrice devra gérer les remboursements, ce qui représentera une charge administrative supplémentaire. Cependant, dans ce contexte, il convient de rappeler qu'un tel mécanisme est déjà instauré pour les EEA participantes.

**En fin de compte, les membres du groupe de travail proposent :**

- **une répartition de la charge financière entre l'école organisatrice et les écoles participantes selon laquelle**
- **les écoles participantes prennent en charge les frais de voyage et remboursent les frais liés à l'hébergement et à la restauration de leurs élèves et enseignants, et**
- **les écoles organisatrices prennent en charge les autres coûts liés à l'événement.**

## **2. Financement de l'événement**

Comme expliqué au chapitre précédent, le financement d'événements de grande envergure nécessite un effort commun des Ecoles européennes.

Le financement de ces événements est principalement assuré par l'école organisatrice, qui reçoit à cet effet un certain montant inscrit à son budget (EUROSPORT : 18 000 €<sup>6</sup> ; ESSS : 15 000 € ; FAMEE : 18 000 €).

Le MEC ne bénéficie pas d'un financement central. Les écoles organisatrices reçoivent 3 000 € de MOL (école à la tête de l'événement).

Cependant, ces montants ne couvrent pas les coûts réels des différents événements, qui s'élèvent respectivement à :

- environ 60 000 € pour EUROSPORT ;
- environ 45 000 € pour l'ESSS ;
- environ 52 000 € pour le FAMEE ;
- environ 17 000 € pour le MEC.

Le détail des coûts réels de ces événements figure à l'Annexe 3 du présent document.

Les membres du groupe de travail ont essentiellement examiné deux sources supplémentaires de financement.

Il s'agit :

- a) des frais d'inscription ;
- b) d'un financement externe.

### **a) Frais d'inscription**

Jusqu'à présent, il n'a été demandé à l'élève participant de verser des frais d'inscription que dans le cadre d'un seul événement, un ESSS, pour lequel les parents des élèves participants ont dû payer une petite « contribution aux frais » comprise entre 100 € et 150 €.

Les membres du groupe de travail conviennent que la participation à un événement et la demande de représentation de l'école lors d'un concours organisé par les Ecoles européennes ne devraient pas être liées au paiement de frais d'inscription par l'élève ou ses parents.

**C'est pourquoi les membres du groupe de travail proposent d'abandonner l'idée du paiement de frais d'inscription.**

### **b) Financement externe**

Actuellement, l'écart entre le financement inscrit au budget de l'école et les coûts réels de l'événement organisé est essentiellement couvert par du sponsoring.

Les sponsors sont principalement des institutions publiques, mais aussi des donateurs privés.

---

<sup>6</sup> EUROSPORT 2019, à Varèse, a exceptionnellement bénéficié d'un soutien de 35 000 euros.

Une fois de plus, les petites écoles en particulier, mais les grandes écoles aussi, éprouvent des difficultés à trouver des sponsors et doivent consacrer beaucoup de temps et d'énergie à leur recherche, même pour obtenir de petites contributions.

Les membres du groupe de travail ont conclu qu'investir du temps et des moyens dans la recherche de sponsors pourrait ne pas être une approche raisonnable.

En outre, au moins l'aide de **sponsors privés** soulève des questions liées à l'éthique et à l'intégrité. Selon le Règlement financier des institutions européennes, le « parrainage d'entreprise » ne peut être accepté que dans des conditions très restrictives. Seul le soutien « en nature » d'un événement est acceptable. En ce moment même, le groupe de travail Révision du Règlement financier des Ecoles européennes (RF EE) analyse un alignement de l'article 7 du RF EE sur l'article 27 du Règlement financier de l'UE visant à limiter les contributions des sponsors privés à des contributions « en nature », sous réserve du respect de certaines conditions.

Le parrainage par des **institutions publiques** n'est pas soumis à de telles restrictions. En fait, l'ESSS et le FAMEE, surtout, bénéficient déjà d'un important soutien des institutions publiques liées à l'école organisatrice.

Événement	Coût total	Parrainage public	%
ESSS	≈ 45 000 €	≈ 27 750 €	62 %
FAMEE	≈ 52 000 €	29 110 €	56 %
Eurosport	≈ 60 000 €	≈ 19 460 €	32 %

Ces exemples montrent clairement que le parrainage public peut largement contribuer au budget d'un événement de grande envergure, mais ce soutien varie d'un événement à l'autre et dépend beaucoup des donateurs locaux.

Par conséquent, les membres du groupe de travail ont finalement convenu que les contributions des sponsors publics potentiels devaient être considérées comme des recettes potentielles **qui permettront de réduire les frais de participation pour les écoles participantes**. Elles ne devraient pas influencer la contribution fixe de la Commission européenne.

Cette approche permettrait de fixer de manière forfaitaire la contribution de la Commission européenne.

Si l'on soustrait des coûts des différents événements organisés ces dernières années les coûts liés à l'hébergement et à la restauration, la contribution fixe de la Commission européenne devrait s'élever à :



Événement	Contribution COM
<b>EUROSPORT</b>	35 000 €
<b>ESSS</b>	18 000 €
<b>FAMEE</b>	18 000 €
<b>MEC</b>	15 000 €

**En fin de compte, les membres du groupe de travail proposent :**

- **de limiter le parrainage d'entreprise au soutien « en nature », conformément au Règlement financier des institutions européennes ;**
- **de faire appel au parrainage public, qui réduira les frais de participation des écoles participantes ;**
- **de fixer, pour les six prochaines années, la contribution de la Commission européenne à 35 000 € pour EUROSPORT, 18 000 € pour l'ESSS et le FAMEE, et 15 000 € pour le MEC ; et**
- **de revoir ces montants en 2025<sup>7</sup>.**

### **3. Participation des EEA**

Les membres du groupe de travail s'accordent à dire que la participation des Ecoles européennes agréées (EEA), qui sont de plus en plus nombreuses, constitue à la fois un défi et une chance à saisir.

L'augmentation du nombre d'écoles participantes a un impact sur l'organisation des événements. En effet, celle-ci nécessite des ressources supplémentaires. Mais en même temps, l'expérience du FAMEE 2018 a démontré les avantages de la co-organisation d'un événement dans une école « traditionnelle » (l'EE de Francfort) et une Ecole européenne agréée (l'EEA de RheinMain à Bad Vilbel). Au-delà du partage de la charge organisationnelle, il est important de promouvoir les échanges d'élèves et d'enseignants entre les écoles traditionnelles et les EEA.

De plus, il convient de noter que les EEA ne sont pas « seulement » prêtes à « coorganiser » des événements de grande envergure, mais aussi à en accueillir toutes seules.

Les membres du groupe de travail ont finalement conclu que, pour l'instant, la participation des EEA à des événements qui s'adressent à de petites équipes (l'ESSS et le FAMEE) ne posait pas particulièrement problème, mais qu'elle était problématique dans le cas d'EUROSPORT, qui compte des équipes de 20 élèves par école.

---

<sup>7</sup> L'augmentation des frais de transport doit également être prise en compte.

Pour ce qui est d'EUROSPORT, le groupe de travail a envisagé de limiter le nombre d'équipes participantes représentant les EEA à un maximum de seize équipes. Ces équipes ne devraient pas nécessairement représenter seize écoles: les EEA pourraient également engager des équipes constituées d'élèves de plusieurs écoles différentes.

**En fin de compte, les membres du groupe de travail proposent :**

- **qu'à l'avenir, les EEA prennent encore part aux événements de grande envergure, mais**
- **le nombre d'équipes représentant les EEA à l'EUROSPORT devrait être limité à seize équipes.**

Si cette limite est acceptée, il faudra instaurer des critères de sélection pour les EEA. Il est proposé que les EEA décident elles-mêmes de la procédure de sélection.

### **III. Synthèse des propositions du groupe de travail**

Pour résumer, les membres du groupe de travail proposent que les éléments suivants constituent le « **Cadre commun pour les événements (de grande envergure) organisés par les Ecoles européennes** » :

- 1. Les écoles qui accueillent un événement de grande envergure bénéficieront d'une décharge unique d'un total de huit heures/périodes par semaine, qui pourra être répartie sur deux années<sup>8</sup>. Dans le cas du MEC, la décharge doit être répartie entre l'école accueillant l'évènement et les professeurs qui sont en charge du MEC de façon permanente.**
- 2. Les écoles participantes prendront en charge les frais de voyage et rembourseront les frais d'hébergement et de restauration de leurs élèves et enseignants. Le montant à rembourser pourra être diminué des éventuelles recettes du parrainage public.**
- 3. Les écoles organisatrices prendront en charge les autres coûts liés à l'évènement.**
- 4. La contribution de la Commission européenne sera fixée, pour les six prochaines années, à 35 000 € pour EUROSPORT, 18 000 € pour l'ESSS et le FAMEE, et 15 000 € pour le MEC.**
- 5. Le groupe de travail sera chargé de revoir ces montants d'ici 2025.**
- 6. Le parrainage d'entreprise sera limité au soutien « en nature », conformément au Règlement financier des institutions européennes.**
- 7. Les élèves participants ne devront pas payer de frais d'inscription.**

---

<sup>8</sup> Par exemple : cinq heures/périodes la première année et trois heures/périodes la deuxième année, en fonction de la charge de travail.

8. **Les écoles organisatrices devront fournir la « Charte de la famille d'accueil », qui est utilisée pour les « échanges d'élèves ».**<sup>9</sup>
9. **Le document « Structures internes aux cycles maternel, primaire et secondaire » – Annexe 1 au document 2019-04-D-13 devra être modifié comme proposé au point 1 ci-dessus.**
10. **Si les propositions relatives au « Cadre commun pour les événements (de grande envergure) organisés par les Ecoles européennes » sont approuvées, un document structuré et précis contenant ce cadre commun, axé sur les lignes directrices et les procédures, sera élaboré.**
11. **Le « Cadre commun » s'appliquera à tous les événements de grande envergure prévus à partir de l'année scolaire 2020-2021.**

#### **IV. Avis du Conseil d'inspection mixte et du Comité pédagogique mixte**

Le **Conseil d'inspection mixte** rend un avis favorable aux « Propositions relatives à un "Cadre commun pour les 'événements' organisés par les Ecoles européennes" » et à la « Proposition de modification du document "Structures internes aux cycles maternel, primaire et secondaire" – Annexe 1 au document 2019-04-D-13 ».

L'inspecteur responsable propose une répartition différente des heures de décharge pour le MEC.

Le **Comité pédagogique mixte** estime que le document « Cadre commun » constitue un excellent moyen d'assurer la continuité de ces événements interscolaires, d'enrichir l'éducation des élèves et d'accorder de la reconnaissance à la charge de travail supplémentaire des enseignants qui s'occupent de leur organisation. Toutefois, la Commission européenne émet des réserves quant à la décharge proposée et au calcul des montants fixes par manifestation.

Le groupe de travail tiendra compte des commentaires du CPM avant de soumettre les documents au Comité budgétaire pour avis puis au Conseil supérieur pour approbation.

#### **V. Opinion du Comité budgétaire**

Le Comité budgétaire transmet au Conseil supérieur un avis favorable aux propositions de cadre commun pour les événements organisés par les Ecoles européennes, accompagné des réserves de la Commission européenne et des Pays-Bas.

#### **VI. Décision**

Les membres du Conseil supérieur ont approuvé :

1. La proposition de « Cadre commun » avec entrée en vigueur immédiate ;

---

<sup>9</sup> Voir l'Annexe 6 – Annexe 6 du document 2016-01-D-49 « Lignes directrices pour l'organisation de la mobilité des élèves en provenance et en direction des Ecoles européennes ». Cette annexe pourrait être actualisée dans un proche avenir.

2. Le document « Proposition de modification du document “Structures internes aux cycles maternel, primaire et secondaire” – Annexe 1 au document 2019-04-D-13 » - Référence 2020-01-D-35-fr-2, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

L'augmentation de la décharge est valable pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022. Une évaluation des structures internes et une révision du document « Structures internes aux cycles maternel, primaire et secondaire » doivent être envisagées avant avril 2022 : si les structures internes octroyées ne sont pas vraiment justifiées, elles seront annulées.

Les états financiers concernant la proposition de modification des « Structures internes » se trouvent à l'Annexe 2 du présent document.

Les propositions relatives au « Cadre commun pour les événements (de grande envergure) organisés par les Ecoles européennes » étant approuvées, un document structuré et précis contenant ce cadre commun, axé sur les lignes directrices et les procédures, sera élaboré.

Les groupes de travail chargés des manuels des différents événements seront chargés de modifier ces manuels en conséquence.

Les autres documents concernés, y compris les instructions budgétaires annuelles, seront modifiés et adaptés en conséquence.

## **VI. Décision du Conseil supérieur de décembre 2023**

Le Conseil supérieur a approuvé la mise à jour du « Cadre commun pour les “événements” organisés par les Ecoles européennes » (2019-12-D-36) de sorte qu'il reflète la mise à jour du manuel EUROSPORT, approuvée par le Comité pédagogique mixte en octobre 2023. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

## Vue d'ensemble des événements interscolaires

	EUROSPORT	ESSS	FAMEE	MEC
<b>Depuis</b>	2003	2004	2018	1984
<b>Fréquence</b>	biennal	annuel	biennal	annuel
<b>Participation</b>	15 garçons et 15 filles de chaque école + 3-4 enseignants de chaque école	6 élèves par école (de la S1 à la S7)	5-8 élèves pour les arts et 5-8 élèves pour la musique (de la S3 à la S7, ainsi que les S1-S2 et le primaire de l'école organisatrice)	Environ 250 élèves + 40 enseignants
<b>EEA</b>	Y participent depuis 2017	Y participent	Y participent depuis le début	2 EEA y participent
<b>Estimation des coûts</b>	Entre 100 000 € et 120 000 € <sup>10</sup>	Entre 40 000 € et 45 000 €	EE organisatrice 37 000 € EEA 15 100 € Total : 52 000 €	Entre 15 000 € et 17 000 €
<b>Budget de l'école</b>	18 000 € (2019 : 35 000 €)	15 000 €	18 000 €	3000 €
<b>Frais d'inscription</b>				Les élèves paient pour participer (voyage et participation)
<b>Durée</b>	4 jours (+ jours de voyage)	4 jours (+ jours de voyage)	4 jours (+ jours de voyage)	3 jours (+ jours de voyage) ?
<b>Calendrier</b>	2022 Mol 2024 LUX 2 2026 BXL 4 2028 Munich 2030 BXL 3	2022 Karlsruhe / Strasbourg 2023 Varese 2024 Bad Vilbel 2025 BXL 1 2026 BXL 2	2023 LUX 1 2025 BXL 4 2027 BXL 2 2029 BXL 1 2031 LUX 2	2022 MUN 2023 BXL 2 2024 LUX 1 2025 LUX 2 2026 KAR 2027 BXL 4

<sup>10</sup> 60 € x 12 (écoles) x 30 (élèves par école) x 4 (jours).

## Fiche financière concernant la proposition de modification des "Structures internes

YEAR	ESSS	IS	EUROSPORT	IS	MEC	IS	FAMES	IS	TOTAL PERIODS/YEAR	COSTS	TOTAL COSTS/YEAR
2020	KAR				MUN		LUX				
2021	STR		MOL	4	LUX	4			8	€ 12,313.6	
2021	VAR	4			WOL	4	LAE	4	12	€ 18,470.4	
										<b>2021</b>	<b>€ 30,784.0</b>
2022	VAR	4			WOL	4	LAE	4	12	€ 18,470.4	
2022			MAM	4	KAR	4			8	€ 12,313.6	
										<b>2022</b>	<b>€ 30,784.0</b>
2023	BAD VILBEL		MAM	4	KAR	4			8	€ 12,313.6	
2023	LAE	4			LAE	4	WOL	4	12	€ 18,470.4	
										<b>2023</b>	<b>€ 30,784.0</b>
2024	LAE	4			LAE	4	WOL	4	12	€ 18,470.4	
2024	UCC	4	LAE	4	MAM	4			12	€ 18,470.4	
										<b>2024</b>	<b>€ 36,940.8</b>
2025	UCC	4	LAE	4	MAM	4			12	€ 18,470.4	
2025		4				4	UCC	4	12	€ 18,470.4	
										<b>2025</b>	<b>€ 36,940.8</b>
2026	?	4			?	4	UCC	4	12	€ 18,470.4	
2026	WOL	4	MUN	4		4			12	€ 18,470.4	
										<b>2026</b>	<b>€ 36,940.8</b>
2027	WOL	4	MUN	4	?	4			12	€ 18,470.4	
2027		4			UCC	4	MAM	4	12	€ 18,470.4	
										<b>2027</b>	<b>€ 36,940.8</b>
2028	?	4			UCC	4	MAM	4	12	€ 18,470.4	
2028		4	IXL	4		4			12	€ 18,470.4	
										<b>2028</b>	<b>€ 36,940.8</b>
2029	?	4	IXL	4	?	4			12	€ 18,470.4	
									(56.37x21.0)/40		
								/heure	<b>29.6</b>		

Calendrier de tous les événements de 2017 à 2030<sup>11</sup>

ANNEE	ESSS	Dates	EUROSPORT	Dates	MEC	Dates	FAMEE	Dates
2017	LUX		WOL		STR			
2018	MAM				ALC		FRF	
2019	MOL		VAR		FRF			
2020	KAR							
2021								
2022	KAR/STR		MOL		MUN			
2023	VAR				WOL		LUX	
2024	BAD VILBEL		MAM		LUX			
2025	UCC				MAM		LAE	
2026	WOL		LAE		KAR			
2027					LAE		WOL	
2028	LAE		MUN					
2029							UCC	
2030			IXL					
2031							MAM	

<sup>11</sup> Tableau révisé suite à la situation liée au COVID-19 et approuvé lors de la réunion des Directeurs du 6 juillet. Ce tableau est susceptible d'être à nouveau modifié.

## FINANCIAL STATEMENT EUROSPOORT 2015 LUXI

EXPENDITURE		REVENUE	
Accommodations	241.00 €	School "Date" Budget ex: (if ESSS) 2018	14,938.10 €
Food and beverage services and catering	16,291.00 €	Contribution from other schools	
Transport services	1,179.00 €	Contribution from participating AES schools	
Prizes and gadgets	879.00 €	Fundraising (various events organized in and out of school)	
Ambulances and health security service	2,356.00 €	Sale of gadgets	
Shows and entertainments		Other companies/organism contribution (ECB, Chamber of Commerce, Ministry, ...)	29,000.00 €
Copyrights (SIAE)		Sponsorships	
Sportswear	8,858.00 €		
Promotion	704.00 €	Extra budgetary funds available	
[In case of Eurosport]			
[Rental of sports equipment and vehicles (for its transportation)]			
Rental and preparation of sports facilities	5,127.00 €		
Fees for referees, coaches, ...	1,940.00 €		
	<b>37,575.00 €</b>		<b>43,938.10 €</b>



## FINANCIAL STATEMENT EUROSPORT 2019 VARESE

EXPENDITURE		REVENUE	
Accommodations	23,059.09 €	ESVA 2019 Budget	35,000.00 €
Food and beverage services and catering	34,093.29 €	Contribution from other schools	12,780.00 €
Transport services	16,055.31 €	Fundraising (various events organized in and out of school)	6,841.66 €
Prizes and gadgets	15,997.89 €	Sale of gadgets	24,041.50 €
Rental of sports equipment and vehicles (for its transportation)	9,356.62 €	Varese Chamber of Commerce contribution	9,920.50 €
Rental and preparation of sports facilities	3,999.60 €	Sponsorships	2,000.00 €
Fees for referees, coaches, ...	3,135.80 €	Extra budgetary funds available	26,097.65 €
Ambulances and health security service	4,397.50 €		
Shows and entertainments	2,800.00 €		
Copyrights (SIAE)	2,845.21 €		
Promotion	941.00 €		
	<b>116,681.31 €</b>		<b>116,681.31 €</b>

## FINANCIAL STATEMENT ESSS 2016 BXL I

EXPENDITURE		REVENUE	
Accomodations	9,702.30 €	School "Date" Budget ex: (if ESSS) 2018	0.00 €
Food and beverage services and catering	11,993.32 €	Contribution from other schools	
Transport services	908.00 €	Contribution from participating AES schools	
Prizes and gadgets	2,287.29 €	Fundraising (various events organized in and out of school)	
Ambulances and health security service	105.00 €	Sale of gadgets	
Shows and entertainments	995.19 €	Other companies/organism contribution (ECB, Chamber of Commerce, Ministry, ...)	
Copyrights (SIAE)	0.00 €	Sponsorships	3,000.00 €
Promotion	0.00 €	Extra budgetary funds available	
[In case of Eurosport]	0.00 €	Contribution from European Commission	23,100.85 €
[Rental of sports equipment and vehicles (for its transportation)]	0.00 €		
Rental and preparation of sports facilities	0.00 €		
Fees for referees, coaches, ...	0.00 €		
Website	109.75 €		
	<b>26,100.85 €</b>		<b>26,100.85 €</b>

## FINANCIAL STATEMENT ESSS 2017 LUX I

EXPENDITURE		REVENUE	
Accomodations	14,315.00 €	School "Date" Budget ex: (if ESSS) 2018	14,997.00 €
Food and beverage services and catering	10,630.00 €	Contribution from other schools	
Transport services	2,775.00 €	Contribution from participating AES schools	
Prizes and gadgets	2,976.00 €	Fundraising (various events organized in and out of school)	
Ambulances and health security service	495.00 €	Sale of gadgets	
Shows and entertainments	2,240.00 €	Other companies/organism contribution (ECB, Chamber of Commerce, Ministry, ...)	31,500.00 €
Copyrights (SIAE)		Sponsorships	
Gifts for judges	1,862.00 €		
Promotion	1,928.00 €	Extra budgetary funds available	
[In case of Eurosport]			
[Rental of sports equipment and vehicles (for its transportation)]			
Rental and preparation of sports facilities			
Fees for referees, coaches, ...			
	<b>37,221.00 €</b>		<b>46,497.00 €</b>

## FINANCIAL STATEMENT FAMES 2018 FRANKFURT

EXPENDITURE		REVENUE	
Accommodations	23,353.33	School Budget Fames 60210120: 18.000 € used:	14,108.01 €
Food and beverage services and catering	13,422.90	Contribution from other schools	8,546.04 €
Transport services	7,849.18	Contribution from participating AES schools	
Prizes and gadgets	3,998.14	Fundraising (various events organized in and out of school)	
Ambulances and health security service		Sale of gadgets	
Shows and entertainments	1,431.93	Other companies/organism contribution (ECB, Chamber of Commerce, Ministry, ...)	29,110.76
Copyrights (SIAE)		Sponsorships	
Promotion	1,679.33	Extra budgetary funds available	
[In case of Eurosport]			
[Rental of sports equipment and vehicles (for its transportation)]			
Rental and preparation of sports facilities			
Fees for referees, coaches, ...	30.00		
	<b>51,764.81 €</b>		<b>51,764.81 €</b>

## FINANCIAL STATEMENT MEC 2019 FRANKFURT

EXPENDITURE	REVENUE
Accomodations	School "Date" Budget ex: (if ESSS) 2018
14,278.50	Contribution from other schools
Food and beverage services and catering	13336.50
1,465.41	Contribution from participating AES schools
Transport services	Fundraising (various events organized in and out of school)
531.80	Sale of gadgets
Prizes and gadgets	Other companies/organism contribution (ECB, Chamber of Commerce, Ministry, ...)
35.00	Sponsorships
Ambulances and health security service	Extra budgetary funds available (ES Mol 3.000 €)
Shows and entertainments	3,000.21 €
Copyrights (SIAE)	
Promotion	
[In case of Eurosport]	
[Rental of sports equipment and vehicles (for its transportation)]	
Rental and preparation of sports facilities	
Fees for referees, coaches, ...	
26.00	
<b>16,336.71 €</b>	<b>16,336.71 €</b>

### **Composition du futur groupe de travail « Harmonisation des événements aux EE » :**

Sous la présidence du Secrétaire général adjoint, et en coopération avec l'Unité Développement pédagogique :

1/ Groupe de travail restreint :

- Le Secrétaire général adjoint (Président)
- Le Chef de l'Unité Développement pédagogique
- Les inspecteurs responsables des procédures pour l'organisation des événements concernés
- L'Assistant(e) de l'Unité Développement pédagogique responsable des procédures pédagogiques
- L'Assistant(e) « Ecoles agréées »

2/ Groupe de travail élargi :

- Le Secrétaire général adjoint (Président)
- Le Chef de l'Unité Développement pédagogique
- Un des inspecteurs responsables des procédures pour l'organisation des événements concernés
- Les Assistant(e)s de l'Unité Développement pédagogique et « Ecoles agréées »
- Un représentant de la Commission
- Un représentant des Directeurs
- Un représentant des Directeurs adjoints du cycle secondaire
- Un représentant des Directeurs des Ecoles agréées
- Un représentant des enseignants
- Un représentant des parents
- Un représentant des élèves
- 

### **Définition du mandat du futur groupe de travail « Harmonisation des événements aux EE » :**

1/ Le groupe de travail « restreint » serait chargé :

- d'analyser les coûts liés à l'organisation de ces événements au cours des trois dernières années (*Eurosport, European Schools Science Symposium, Festival des arts, Model European Council/Parliament*) ;
- de produire un inventaire des contraintes et des difficultés rencontrées d'une part par les Ecoles qui accueillent ces événements, lors de leur organisation, et d'autre part par les Ecoles participantes, lors de leur participation à ces événements ;
- de réaliser des travaux préparatoires au profit du groupe de travail élargi, de sorte que celui-ci soit en mesure de rédiger des propositions concrètes pour harmoniser l'organisation de ces événements.

2/ Le groupe de travail « élargi » serait chargé :

- de produire des propositions, sur la base de l'analyse des coûts et des travaux préparatoires réalisés par le groupe de travail « restreint » :
-

- quant à la répartition équitable des coûts entre les différents partenaires ;
- quant à l'harmonisation de l'organisation et de la gestion financière de tous ces événements.

En fonction de leur nature, les propositions présentées par le groupe de travail élargi seront approuvées soit par le Comité budgétaire soit par le Conseil supérieur.

Un premier rapport intermédiaire devrait être présenté au Comité pédagogique mixte lors de sa réunion d'octobre 2019.

Dans l'intérêt d'une mise en œuvre optimale et harmonisée des futures modalités d'organisation de ces événements aux Ecoles européennes, l'entrée en vigueur des propositions faites par le groupe de travail devrait être prévue pour janvier 2021 au plus tard.

## FICHE D'IDENTIFICATION DES GROUPES DE TRAVAIL

NOM DU GROUPE : « Harmonisation des événements aux EE » ID CODE : OSG 0013

TYPE\* : Planification à court terme

Composition du groupe	Nom	Pays/Ecole
<b>Président</b>	<b>M. BECKMANN</b>	<b>Secrétaire général adjoint</b>
<b>Membres<sup>12</sup></b>  <b>GT restreint :</b>           <b>GT élargi : GT restreint +</b>	Le Chef de l'Unité Développement pédagogique  Les inspecteurs responsables des procédures pour l'organisation des événements concernés  L'Assistant(e) de l'Unité Développement pédagogique responsable des procédures pédagogiques  L'Assistant(e) « Ecoles agréées »  Le Chef de l'Unité Développement pédagogique  Un des inspecteurs responsables des procédures pour l'organisation des événements concernés  Un représentant de la Commission	

---

<sup>12</sup> Inspecteurs, enseignants, experts, autres...



	<p>Un représentant des Directeurs</p> <p>Un représentant des Directeurs adjoints du cycle secondaire</p> <p>Un représentant des Directeurs des Ecoles agréées</p> <p>Un représentant des enseignants</p> <p>Un représentant des parents</p> <p>Un représentant des élèves</p>	
--	---	--

**MANDAT DONNE PAR LE COMITE BUDGETAIRE LE (DATE) : 7 et 8 novembre 2017**

*« Dans un souci de transparence du point de vue de la répartition des coûts, non seulement pour Eurosport mais également pour les autres événements similaires (European Schools Science Symposium, Festival des arts, Model European Council/Parliament) organisés entre écoles, le Comité budgétaire donne mandat à un groupe de travail de faire une analyse des coûts et des propositions quant à leur répartition équitable entre les différents partenaires, ainsi que sur une organisation et une gestion financière harmonisée pour tous ces événements. La composition et le mandat du groupe de travail seront déterminés par la voie de la procédure écrite auprès du Comité budgétaire. En fonction de la nature des propositions qui seront émises par ce GT, celles-ci seront approuvées soit par le Comité budgétaire soit par le Conseil supérieur. » (réf. 2017-11-D-9-fr-2)*

**CALENDRIER DES TRAVAUX :**

**DATES DE DEBUT DES TRAVAUX : Septembre 2019**

**FIN PREVUE DES TRAVAUX : Entrée en vigueur en janvier 2021**

**PRESENTATION DU DOCUMENT FINAL ATTENDU POUR LA REUNION : CB de novembre 2020**

**BUDGET :**

**Nombre de réunions prévues en 2019 : 2**

**Nombre de réunions prévues en 2020 : 3**

**Prévisions budgétaires : (BSG) 5310 €**

**Engagement : (BSG)**

**\* Planification à long terme/Groupe de référence/Planification à court terme/Programme**

## Annexe 7

### Annexe 6 du document 2016-01-D-49 : Charte de la famille d'accueil

Un programme de mobilité des élèves donne à ces derniers l'occasion de passer entre 5 semaines et un semestre entier dans une école à l'étranger. Le séjour en famille d'accueil fait partie de l'expérience interculturelle de l'élève et facilite son intégration dans un autre pays et sa culture.

Cette charte contient des lignes directrices concernant la relation que vous entretiendrez, en tant que famille d'accueil, avec l'élève accueilli(e), et décrit votre rôle, vos responsabilités et vos droits à cet égard. Afin de certifier que vous avez lu et compris les dispositions de cette charte, vous devez signer la charte en votre qualité de représentant(e) de la famille d'accueil.

L'élève que vous accueillerez recevra de l'argent de poche de ses parents/tuteurs ainsi qu'une contribution aux frais engagés pendant son séjour, tels que les frais de transport local ou de matériel pédagogique. Ces transferts d'argent au profit de l'élève seront organisés et sécurisés par le ou les parents/tuteurs de l'élève. En outre, l'élève sera couvert(e) pendant son séjour par une assurance maladie et responsabilité civile souscrite par ses parents/tuteurs.

#### **Rôle :**

Être famille d'accueil, ce n'est pas seulement fournir le gîte et le couvert. Vous devrez également remplir deux autres fonctions importantes pour le bien-être de l'élève et la réussite de son séjour.

#### **Facilitateur :**

Le séjour en famille d'accueil constitue un élément très important du processus d'apprentissage de l'élève. Grâce à ses interactions quotidiennes avec ses parents, frères et sœurs d'accueil, l'élève acquiert de précieuses connaissances sur les différences culturelles, ainsi que la maîtrise d'une langue étrangère. C'est pourquoi il est important que vous ne traitiez pas l'élève comme un invité ou un pensionnaire, mais que vous le fassiez participer à votre vie de famille dans toute la mesure du possible.

#### **Autorité parentale :**

L'élève est un jeune qui peut n'avoir qu'une expérience préalable limitée, ou même aucune expérience, de la culture et des manières de votre pays. Il ou elle aura donc besoin de votre aide pour de nombreux aspects de la vie quotidienne. Cela signifie également qu'il vous faudra lui donner des directives claires en matière de comportement, pour qu'il ou elle sache ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, comme le ferait un parent ou tuteur.

#### **Responsabilités :**

En signant cette charte, vous vous engagez, en tant que famille d'accueil, à :

- Accueillir \_\_\_\_\_ (nom de l'élève) chez vous pendant \_\_\_\_ semaines/mois.
- L'héberger et le/la nourrir correctement à titre gracieux.
- Le/La faire participer à votre vie de famille dans toute la mesure du possible.
- L'informer des règles à respecter dans votre famille.
- L'informer sur les coutumes et l'aider à s'intégrer dans la culture et la mentalité de votre pays.
- Veiller à ce que l'élève fréquente régulièrement l'école, notamment en veillant à ce qu'il/elle dispose d'un moyen de transport adéquat entre l'école et la maison.

- Veiller à ne pas laisser l'élève seule(e) la nuit (par exemple le week-end ou pendant les vacances). Si cela implique des frais supplémentaires importants, vous devez au préalable trouver un accord à ce sujet avec les parents de l'élève. Si vous partez à l'étranger avec l'élève, assurez-vous d'avoir pris en compte les éventuelles conséquences que cela peut avoir en matière d'assurance et de responsabilité.
- Contribuer à ce que l'élève respecte les règles de conduite des élèves de l'école qui l'accueille.
- Contacter le mentor de l'élève en cas de problème.
- Garder confidentielles toutes les données à caractère personnel de l'élève.
- Ne pas mettre fin au séjour de l'élève de manière abrupte et unilatérale sans tentative préalable de médiation (sauf dans les cas décrits ci-dessous à la rubrique « Droits »).
- Respecter les procédures décrites dans les Conseils relatifs à la gestion des crises (« *Guidance on crisis management* ») en cas d'urgence.

### **Droits :**

Pendant son séjour dans votre famille, l'élève sera sous votre autorité, mais vous faites aussi partie d'une équipe. L'école qui accueille l'élève lui a désigné un mentor, à qui vous pouvez vous adresser pour obtenir des informations ou des conseils, ou tout simplement pour discuter d'un quelconque aspect du séjour de l'élève chez vous. Le mentor essaiera également d'agir comme médiateur au cas où des problèmes entre l'élève et vous prendraient une ampleur telle que vous – ou l'élève – estimiez qu'une intervention extérieure s'impose.

Au cas où cela ne suffirait pas, vous avez les droits suivants :

- En cas de violation grave des règles par l'élève (telles que définies par les écoles), vous pouvez demander que le séjour de l'élève chez vous prenne immédiatement fin et exiger que l'école qui l'accueille s'organise pour lui trouver un autre logement ou le rapatrier.
- En cas de différends personnels irréconciliables entre l'élève et vous, si une médiation a été tentée et n'a pas apporté de solution acceptable pour vous, l'école qui accueille l'élève doit lui trouver un autre hébergement ou le/la rapatrier dans un délai maximum de 3 jours.
- En cas de décès ou de maladie ou si un autre incident grave survient dans votre famille, vous pouvez demander à l'école qui accueille l'élève de lui trouver d'urgence un autre hébergement ou de rapatrier de l'élève (normalement dans un délai maximum de 3 jours).

Je soussigné(e), déclare par la présente que j'ai lu et compris les lignes directrices de la présente charte./Nous soussignés, déclarons par la présente que nous avons lu et compris les lignes directrices de la présente charte.

Lu et approuvé

Lieu :

Date :

Nom en capitales :

Signature :

Nom en capitales :

Signature :